

Présents : M. DENORMANDIE, M. JANNY, Mme BRENGLE, M. DZIUBANOWSKI, Mme FONTAINE, Mme COUVIDAT, Mme COLLERY, M. BONVALOT, M. MAILLY, Mme DUMOUTIER, M. BIGOT, Mme COLLIGNON.

Absents : Mme LEFI, M. HUOT, M. TERRYN, excusés

Pouvoirs : Mme LEFI donne pouvoir à Mme DUMOUTIER
M. HUOT donne pouvoir à M. DENORMANDIE
M. TERRYN donne pouvoir à Mme FONTAINE

Secrétaires : Mme COUVIDAT et Mme FONTAINE

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour du point suivant :

- Demande de Mme Céline BORTOLOTTI pour le financement de travaux d'assainissement de son entreprise « L'Atelier 2 Céline »

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 1 | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2022

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2022.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 2 | Financement des travaux bâtiment Mairie – Salle des Fêtes – Ancienne Poste

La commune a sollicité cinq organismes bancaires pour le financement des travaux d'amélioration énergétique et d'accessibilité de la mairie, de la salle des fêtes et de l'ancienne poste pour financer :

- le reste à charge par un prêt LT de 600 000.00 € d'une durée à retenir entre 19 et 25 ans,
- les subventions à venir et la TVA par un prêt CT de 650 000.00 € sur 3 ans.

La commune a reçu les propositions :

- du Crédit Agricole,
- de la Banque Postale,
- du Crédit Mutuel.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel moins disant des cinq banques sur les taux et ayant la plus grande durée de validité de leur proposition soit jusqu'au 27 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de contracter :

- un prêt LT de 600 000.00 € sur une durée de 19 ans pour un taux de 0.95 €, un remboursement trimestriel avec échéances constantes en capital et intérêts soit 8 638.01 €/trimestre, et frais de dossier de 600.00 €,

Il autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

- un prêt CT de 650 000.00 € sur une durée de 3 ans au taux fixe de 0.60 % et frais de dossier de 650.00 €, intérêts arrêtés et payable à la fin de chaque trimestre civil,

Il autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 3	Approbation de la procédure de déclassement du domaine public d'une emprise d'espace vert communal
---------------------	---

La commune a lancé une procédure de déclassement du domaine public d'une emprise d'un espace vert, en vue d'une cession à un riverain.

Ce projet modifiant la jouissance d'une emprise actuellement d'espace vert ouverte au public, du fait de la modification de la consistance des équipements publics proposés aux administrés, il fut nécessaire de procéder, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, à une enquête publique préalable d'une durée de 15 jours.

Ladite enquête publique s'est déroulée du jeudi 3 mars 2022 jusqu'au lundi 21 mars.

Vu les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur, reçus en mairie le 22.03.2022, Après exposé et rappels de la procédure, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De constater le déclassement du domaine public communal de l'emprise objet de la procédure, d'une superficie de 3a 36ca telle qu'elle figure sur le document modificatif du parcellaire cadastral établi par Victor LEBLANC, Géomètre-Expert, cabinet FP Géomètre-Expert à Brienne-le-Château,
- De décider de son incorporation dans le domaine privé communal en vue d'une prochaine aliénation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en vue de la réalisation de cette opération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 4	Approbation de la désaffectation de l'usage du public de plusieurs chemins et emprises de chemins ruraux
---------------------	---

Vu le projet de désaffectation de l'usage du public de plusieurs chemins ruraux et emprises de chemins ruraux, dans le domaine privé cadastré de la commune de PINEY, établi par Monsieur le Maire, qui a été soumis à enquête publique du 3 mars au 21 mars 2022 ;

Vu l'arrêté municipal lançant l'enquête publique en date du 31 janvier 2022 ;
Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur dans son rapport du 22 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la désaffectation de l'usage du public de plusieurs chemins ruraux et emprises de chemins ruraux, en vue de leur entrée dans le domaine privé cadastré de la commune en vue de leur aliénation, selon les caractéristiques et surfaces ci-après indiquées :

Chemin rural dit du Chêne au Chapon (1 ha 18 a 55 ca)
Chemin rural de Mesnil-Saint-Père à Piney (1 ha 18 a 55 ca)
Chemin rural de Piney à Vendevre (1 ha 28 a 86 ca)
Chemin rural de Brévonnes à Vendevre-sur-Barse (3 ha 49 a 67 ca)
Chemin rural dit du Cordon de l'Orient (17 a 20 ca)
TOTAL SURFACE (6 ha 69 a 76 ca)

- décide de valider les documents modificatifs du parcellaire cadastral par le Géomètre-Expert permettant de définir les emprises à rétrocéder.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 5	Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine privé avec la Régie du SDDEA
---------------------	--

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer avec le SDDEA la convention d'occupation du domaine privé, parcelle cadastrée AD 443, située à côté de la Place des Anciens Combattants. Il s'agit d'une mise à disposition à titre gratuit de 800 m² environ de la parcelle AD 443 (vers la gare) pour permettre au SDDEA le stockage de matériaux.

Cette convention prendra effet à compter du 1^{er} avril 2022 et sera applicable jusqu'au 31 décembre 2025.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 6	Compte-rendu d'activité du SDEA – Pour information
---------------------	---

RAPPORT N° 7	Demande de Mme Céline BORTOLOTTI pour le financement de travaux d'assainissement de son entreprise « L'Atelier 2 Céline »
---------------------	--

Mme Céline BORTOLLOTTI demande une aide pour le financement des travaux de raccordement à l'assainissement pour son entreprise pour un montant de 1 630.00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable à cette demande.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	

QUESTIONS DIVERSES

- Les noms des référents « voisins vigilants » ne seront pas divulgués ; sur les conseils de la Gendarmerie, il est préférable que ces personnes restent anonymes.
- Exposition pour les 100 ans du Monument aux Morts de Piney : M. BONVALOT présente un flyer pour appeler aux prêts d'objets du quotidien, photos, et documents de l'époque 14-18 et après-guerre ; l'exposition se déroulera du jeudi 10 au dimanche 13 novembre 2022.
- Organisation de la Foire : 9 h 00 – 18 h 00

Emplacements

Les tarifs des exposants sont fixés et tous payeront, il n'y aura pas de remise particulière.

Seuls les exposants sponsors bénéficieront de la gratuité de leur stand.

90.00 € : gros stand + buvette des restaurateurs

30.00 € : marchands de vins / bières

20.00 € : marchands chouchous/ glaces

Buvettes

1.00 € : eau

1.50 € : boisson sans alcool

2.00 € le blida de champagne

20.00 € la bouteille de champagne

Dans la Salle des Fêtes : Association des Croqueurs de Pommes, le PNRFO, le Radio Club

Dans la salle Hubert Finance : Association peinture sur verre

Concert de Gospel à l'église à 14 h 30

Séance levée à : 23 h 20